

**Formulaire «FACTURES» à remettre à votre agence bancaire  
accompagné de la copie de la facture**

**COORDONNEES DU CLIENT (PROPRIETAIRE INDIVIDUEL ) POUR LEQUEL LES TRAVAUX ONT ETE REALISES**

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code Postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

**COORDONNEES DE L'ENTREPRISE QUI A REALISE LES TRAVAUX**

Raison Sociale : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_ N°SIRET : \_\_\_\_\_

Année de construction de :

- la maison individuelle  
 de l'appartement individuel

avant 1975

1975 et après (neuf exclu)

Surface habitable : ..... m<sup>2</sup>

Energie de chauffage (avant travaux) :

- Fioul  
 Gaz  
 Bois  
 Electricité  
 Autre (préciser) :

**DENOMINATION DE L'OPERATION**

**■ chauffe-eau solaire**

n° Qualisol (en cours de validité) ou n° Qualibat 8211	Marque	Modèle	Nombre de capteurs installés	Référence certification

➤ **L'entreprise responsable des travaux déclare :**

- que ce chauffe-eau solaire individuel à une certification CSTBat, Solar Keymark,
- qu'elle est titulaire de la certification Qualisol en cours de validité ou Qualibat « énergies renouvelables ».

**■ Installation photovoltaïque**

n° QualiPV (modules Elec et Bat (en cours de validité) ou n°Qualibat 8111 ou 8121	Marque	Puissance en kWc installée	Surface de panneaux installée en m <sup>2</sup>

➤ **L'entreprise responsable des travaux déclare :**

- que les onduleurs répondent à la norme allemande DIN VDE 0126,
- que les modules répondent à la norme NF EN 61215 ou NF EN 61646,
- qu'elle est titulaire de la certification QualiPV (modules Elec et Bat) en cours de validité ou Qualibat « énergies renouvelables ».

### ■ Poêle à bûches « flamme verte », catégorie 5 étoiles

n° Qualibois R (en cours de validité) ou n° Qualibat 8411	Marque	Rendement énergétique	Concentration de monoxyde de carbone	Normes
				<input type="checkbox"/> NF EN 13240 <input type="checkbox"/> NF D 35376 <input type="checkbox"/> NF 14785 <input type="checkbox"/> EN 15250

➤ **L'entreprise responsable des travaux déclare :**

- que le poêle possède le label « **Flamme verte** », **catégorie 5 étoiles** »
- que le poêle répond aux normes NF 13240 ou NF 35376 ou NF 14785 ou EN 15250
- qu'elle est titulaire de la certification Qualibois R en cours de validité ou Qualibat « énergies renouvelables ».

### ■ Poêle hydraulique

n° Qualibois O (en cours de validité) ou n° Qualibat 8411	Marque	Rendement énergétique	Concentration de monoxyde de carbone	Normes
				<input type="checkbox"/> NF EN 13240 <input type="checkbox"/> NF D 35376 <input type="checkbox"/> NF 14785 <input type="checkbox"/> EN 15250

➤ **L'entreprise responsable des travaux déclare :**

- que le poêle répond aux normes NF 13240 ou NF 35376 ou NF 14785 ou EN 15250
- qu'elle est titulaire de la certification Qualibois O en cours de validité ou Qualibat « énergies renouvelables ».

### ■ chaudière automatique au bois

n° Qualibois O (en cours de validité) ou n° Qualibat 8411	Marque	Mode de chargement	Rendement énergétique	Normes
				<input type="checkbox"/> NF EN 303.5 <input type="checkbox"/> EN 12809

➤ **L'entreprise responsable des travaux déclare :**

- que la chaudière automatique répond aux normes NF EN 303.5 ou EN 12809
- qu'elle est titulaire de la certification Qualibois O en cours de validité ou Qualibat « énergies renouvelables ».

### ■ micro cogénération bois

n° Qualibois O (en cours de validité) ou n° Qualibat 8411	Marque	Puissance en kWélectrique

➤ **L'entreprise responsable des travaux déclare :**

- qu'elle est titulaire de la certification Qualibois O en cours de validité ou Qualibat « énergies renouvelables ».

### ■ micro éolien

Marque	Puissance installée en KW

## L'ENTREPRISE CERTIFIE :

- exactes les références de l'équipement installé ci-dessus  OUI  NON
- avoir effectué sa mise en service, en présence du porteur de projet,  OUI  NON
- s'engager à respecter la charte établie par l'Association Qualit'EnR pour la qualité d'installation des systèmes à énergies renouvelables et notamment :  OUI  NON
- assurer une garantie de bon fonctionnement de deux ans à compter de la date de mise en service,
- intervenir dans les plus brefs délais en cas de difficultés signalées par le client,
- remettre au client la notice d'utilisation et le(s) bon(s) de garantie, daté(s) et signé(s), des composants de l'installation,

## L'ENTREPRISE RESPONSABLE DES TRAVAUX S'ENGAGE :

- à fournir exclusivement à la Région Poitou-Charentes les documents permettant de valoriser cette opération au titre du dispositif des certificats d'économies d'énergie,
- à informer le client qu'il est susceptible d'être contacté par la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) et la Région Poitou Charentes qui pourront contrôler la réalisation des travaux ainsi que leur cohérence avec les éléments déclarés et facturés.

**L'entreprise responsable des travaux déclare** que les renseignements communiqués concernant les travaux réalisés sont sincères et véritables.

## LE CLIENT CERTIFIE :

- que l'opération objet du prêt est achevée et conforme au dossier initial produit,  OUI  NON
- avoir accompli en temps utile toutes obligations relatives aux règles et dispositions applicables localement en matière de construction et d'urbanisme,  OUI  NON
- autoriser tout mandataire de la Région à effectuer une visite de contrôle en sa présence, sous réserve d'une prise de rendez-vous préalable,  OUI  NON
- autoriser la Région à utiliser les supports nécessaires (photo, fiches techniques,...) pour des actions de communication sur les énergies renouvelables,  OUI  NON
- accepter de participer à la promotion des énergies renouvelables par l'accueil, sur rendez-vous préalable, de public lors de manifestations organisées par la Région.  OUI  NON

## LE CLIENT DÉCLARE :

- céder exclusivement à la Région Poitou-Charentes l'ensemble des certificats d'économie d'énergie générés par l'opération et à fournir exclusivement à la Région Poitou-Charentes les documents permettant de valoriser cette opération au titre du dispositif des certificats d'économies d'énergie,
- que la Région Poitou-Charentes, par son dispositif, a joué un rôle actif et incitatif dans la décision de réaliser les travaux décrits dans cette fiche,
- être informé qu'un contrôle à posteriori pourra être mené par la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) et la Région Poitou Charentes pour vérifier la cohérence avec les éléments déclarés et facturés.
- 

**Le professionnel atteste** que la facture relative aux travaux d'isolation d'un montant de ..... € TTC a été acquittée par le client en date du .....

Travaux débutés le : \_\_\_\_\_

Travaux achevés le : \_\_\_\_\_

Fait à \_\_\_\_\_

Fait à \_\_\_\_\_

Le \_\_\_\_\_

Le \_\_\_\_\_

**Le client,  
Signature**

**L'entreprise responsable des travaux,  
Signature et cachet obligatoires**